

DATE DE CONVOCATION

30/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à vingt heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAUZERE

DATE D’AFFICHAGE

30/06/2022

Etaient présents : M. Mme LAGAUZERE Gilles – COUZIGOU Laurent – DILMAN Patrick – FABRE Sylviane – BROUILLON Monique – BELLOC Brigitte – BAGES LIMOGES Carine – MILANESE Antoine – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique - CAMBE Thierry - POLONI Pascal - DALL’ANESE Lisa - TILLOS Marie-Hélène.

NOMBRE DE**CONSEILLERS : 23****EN EXERCICE : 23**

Formant la majorité en exercice.

PRESENTS : 14**PROCURATIONS : 07****VOTANTS : 21****Excusés** : M. Mme**Absents** : M. Mme M. Mme ALLARD Aurélie - MACHEFE Thomas

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Procurations : Monsieur Christian JADAS à Monsieur Thierry CAMBE

Madame DE MARCHI Céline à Monsieur Gilles LAGAUZERE

Monsieur Pierre VALADE à Brigitte BELLOC

Madame Lisa RESSES à Madame Lisa DALL’ANESE

Monsieur MOHAND O AMAR Abdelbaki à Madame Monique

BROUILLON

Monsieur Thierry DUBERNET à Monsieur Didier RESSIOT

Madame SICARD Christine à Monsieur MILANESE Antoine

Madame Dominique CAPRAIS a été élue secrétaire de séance.

050/2022**OBJET DE LA****DELIBERATION :****CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE PARTENARIAT ENTRE VGA ET LE COMMUNE DE STE BAZEILLE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du partenariat entre VGA et la commune de Sainte Bazeille, concernant la construction d'un projet social de territoire partagé.

Ce partenariat se concrétise par la signature d'un accord politique conclu pour 5 ans entre la Caisse Allocation Familiale (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Conseil Départemental, les services de l'état, Val de Garonne Agglomération et les communes du territoire.

L'objet de la convention porte sur une action intitulée « **mise en place d'animations favorisant le lien social qui a reçu un avis favorable du comité de pilotage en date du 04 mai 2022** ».

Après lecture de la convention par monsieur le Maire, il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**DECIDE,**

- **D'accepter** le projet de convention territoriale globale de partenariat entre la commune et VGA

AR Prefecture

047-214702334-20220711-050_2022-DE
Reçu le 13/07/2022
Publié le 13/07/2022

~~D'Autoriser~~ Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Le Maire :

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (12/07/2022) au siège de la collectivité ;
- . informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (12/07/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Sainte-Bazeille

Le 12 juillet 2022

Le Maire,

Gilles LAGAUZÈRE

